



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E161218

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2025

ÉDITÉ LE 27/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/03/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 750 527 517 00015

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 42308500Z

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 11165525204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 11165525104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : AP RENOVATION

21 RUE DES BOIS
93160 NOISY LE GRAND

Téléphone : 01 45 92 94 59

Portable : 06 87 81 58 09

Site Internet :

E-mail : ap-renovation@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

DIAS ANTUNES PAUL PRÉSIDENT

Fax : 01 45 92 94 59

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Carreleur,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	25/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/06/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/06/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	09/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.